



APPI : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE

Cela fait des années que nous subissons une application qui dysfonctionne à qui mieux mieux, plus exactement à qui pire pire.. Après avoir subi un relooking il y a quatre ans avec pour conséquences la transformation des rapports en un immonde gloubiboulga ou bien encore en une mise en page s'apparentant à celle d'un enfant avant son entrée au CP puisque l

es écri

ts se lisen

t de cette faço

n après transm

ission d'un rap

port

Voici une application arrivée à bout de souffle, le bout de l'enfer pour les travailleurs du SPIP de l'Aude ou d'ailleurs ! Ce n'est pas faute d'avoir averti la DAP de ces avaries récurrentes, mais notre administration a encore une fois fait la sourde oreille, jusqu'à l'agonie finale survenue en ce début d'année et qui s'annonçait pourtant depuis semaines. Mois. Années. Les agents se retrouvent dans l'incapacité de travailler car le logiciel APPI, qui est (était) l'outil de suivi de notre public, et qui est également celui des Juge à l'Application des Peines, ne répond plus ! Le 23/01/23, une tentative de correctif a plus qu'échoué.. car les dysfonctionnements sont encore pire !

Cette situation est génératrice de stress pour les agents qui ne peuvent exercer leurs missions et devront en outre rattraper le retard, noyés une fois de plus sous une surcharge de travail !

On nous a annoncé l'arrivée d'un nouveau logiciel remplaçant baptisé Prisme mais.. aucune date de définie, aucune précision sur sa mise en place, sera-t-il pleinement opérant ou faut-il s'attendre à servir de cobayes ? Nous apparaissions en effet comme site prioritaire en matière de déploiement.

L'annonce du GDS lors de la présentation du plan d'action pour la justice de passer au tout numérique d'ici quatre ans pourrait prêter à rire si nous ne débattions pas dans des conditions de travail si dégradées.

Ce qui se passe aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'AP qui a refusé d'ouvrir les yeux sur cette obsolescence annoncée. Nous resterons vigilants sur ses tentations de faire porter ensuite aux agents le poids du rattrapage de ses inconséquences.

Syndicat CGT SPIP de l'AUDE, le 26/01/2023